

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 15 Octobre 2008

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 15 Octobre 2008 sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. Madame CHAMBORD. Monsieur POINT. Madame BOURDAREAU. Monsieur LINLAUD. GORCE. PAMPIGLIONE. HIVERT. Madame LALAY-MARCHAND. Monsieur ARRIVE-BEYLOT. Mesdames DELAGE. LEGER. DENIS. Messieurs Michel MARTIN. Alain MARTIN. FOURNIER. CORMAU.

Absents et excusés : Monsieur LINARD qui donne pouvoir à Monsieur BURLIER. Monsieur BROTHIER.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur GORCE est élu secrétaire de séance.

I CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE

Madame le Maire expose au conseil municipal que les offres reçues en mairie pour le 10 Octobre dernier ont été examinées attentivement par la commission aussi bien au niveau des projets que financier.

La commission propose de retenir le groupement BTP Banque (Crédit Coopératif), l'agence d'architectes Alain GESSON, la SARL SAGFI BEA, les entreprises SNEE et LONGEVILLE.

Monsieur GIMENO présente les simulations financières concernant les loyers qui pourraient être versés par la gendarmerie et les redevances versées au constructeur sur une durée de Bail Emphytéotique de 35 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser une gendarmerie sur un terrain communal Route d'Yvrac conformément au Cahier des Charges de la gendarmerie (12,25 unités logements plus locaux de service) et de retenir la procédure du Bail Emphytéotique Administratif pour cette opération, considérant que celle-ci revêt un caractère d'intérêt général local.

Il décide de retenir le groupement représenté par BTP Banque (groupe Crédit Coopératif) et autorise Madame le Maire à signer un projet de Bail Emphytéotique Administratif d'une durée de 35 ans ainsi que la convention de mise à disposition et toutes pièces utiles au dossier.

II CONSTRUCTION DE RESEAUX E.U et E.P RUE DE CONFOLENS ET CHEMIN DE LA FOSSE ROUDEAU

Le conseil municipal :

- vu l'avant-projet pour la réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées de trois secteurs de l'agglomération avec renforcement du réseau d'adduction d'eau potable en partie, approuvé par le conseil municipal en date du 16 Février 2006

- vu le projet et le dossier de consultation d'entreprises présenté par la Direction départementale de l'Équipement pour la réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées de deux secteurs de l'agglomération avec renforcement du réseau d'adduction d'eau potable en partie

décide, à l'unanimité, d'approuver le projet pour la réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées de deux secteurs de l'agglomération avec renforcement du réseau d'adduction d'eau potable en partie dont le coût global s'élève à 376 000 € HT (ce coût comprend toutes les prestations nécessaires pour mener à son terme la réalisation des travaux : honoraires, études géotechniques, études topographiques, coordonnateur SPS ...).

Il décide également d'approuver le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des réseaux d'assainissement des eaux usées de deux secteurs de l'agglomération avec renforcement du réseau d'adduction d'eau potable en partie.

Il décide de demander l'attribution d'une subvention maximale auprès de Monsieur le Président du Conseil Général pour la réalisation du système d'assainissement des eaux usées de deux secteurs de l'agglomération (montant : 286 820 € HT), une subvention auprès de Monsieur le Président du SHEP et une subvention auprès de l'Agence du Bassin Adour-Garonne.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les pièces afférentes au marché à intervenir.

III DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur GIMENO présente les Décisions Modificatives suivantes :

* Budget Commune

Dépenses de fonctionnement

Article 6232 (fêtes et cérémonies)	-4 000,00 €
Article 6257 (réception)	4 000,00 €
Article 673 (titres annulés sur exercice antérieur)	393,00 €
Article 6574 (subventions)	1 045,00 €
Article 65734 (communes)	381,00 €
Article 6521 (déficit des SPIC)	800,00 €
Article 022 (dépenses imprévues)	-8 319,00 €
Article 023 (virement à la section d'investissement)	69 234,00 €
Total	63 534,00 €

Recettes de fonctionnement

Article 773 (mandats annulés sur exercice antérieur)	63 534,00 €
--	-------------

Dépenses d'investissement

Article 2315 op.041 (fouilles Place de l'Eglise)	45 235,00 €
Article 2315 op.041 (Village Etape)	18 299,00 €
Article 2315 op.500 (Zone d'Emploi)	12 700,00 €
Article 238 op.470 (aménagement voirie)	-14 000,00 €
Article 2315 op.485 (viabilisation terrain à bâtir)	14 000,00 €
Total	76 234,00 €

Recettes d'investissement

Article 021 (virement de la section de fonctionnement)	69 234,00 €
Article 1341 op.486 (Rue du Quartier Neuf)	7 000,00 €
Total :	76 234,00 €

Budget Transport

Dépenses de fonctionnement

Article 6066 (carburants)	400,00 €
Article 61551 matériel roulant	400,00 €
Total :	800,00 €

Recettes de fonctionnement

Article 7474 (commune)	800,00 €
------------------------	----------

* Budget de l'Eau

Dépenses d'investissement

Article 2315 op. 64 (La Folie – Rue de Confolens)	+ 40 000 €
---	------------

Recettes d'investissement

Article 021 (virement de la section de fonctionnement)	+ 40 000 €
--	------------

Dépenses de fonctionnement

Article 023 (virement à la section d'investissement)	+ 40 000 €
Article 615 (entretien et réparations)	- 40 000 €

* Budget de l'Assainissement

Dépenses d'investissement

Article 2315 op. 15 (La Folie Rue de Confolens)	+ 120 000 €
---	-------------

Recettes d'investissement

Article 1641 (emprunt à taux fixe)	+ 120 000 €
------------------------------------	-------------

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les Décisions Modificatives ci-dessus.

IV QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

a) réaménagement du camping municipal : 2^{ème} tranche

Le conseil municipal prend connaissance du projet examiné en commission pour la réalisation de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement du camping.

Un réaménagement des emplacements est prévu avec des bornes aux normes ainsi que la construction d'un bâtiment d'accueil.

Le problème de la construction d'un bâtiment d'accueil en limite de zone inondable est en cours d'étude notamment avec les services de l'équipement pour le permis de construire.

La commune réaliserait en régie une partie des travaux.

Le conseil municipal donne son accord pour poursuivre le projet (une abstention : Monsieur HIVERT).

b) aménagement de la RD 62 Route d'Yvrac

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement du RD 62 de la Rue du Quartier Neuf à l'échangeur de la Zone d'Emploi, proposé par l'Agence Départementale d'Aménagement de CHABANAIS.

En effet, cette voie très fréquentée constitue l'entrée du centre-ville de CHASSENEUIL et nécessite des aménagements pour améliorer la sécurité des piétons et ralentir la vitesse.

Il convient dans un premier temps de valider le projet d'aménagement car il concerne en partie l'entrée de la future gendarmerie qu'il conviendra de réaliser le moment venu.

Les entrées du centre médico-social et du futur hôpital de jour ont été prises en compte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe d'aménagement du RD 62 à l'entrée de CHASSENEUIL tel qu'il est proposé dans le dossier du 28 Septembre 2008 élaboré par l'Agence Départementale d'Aménagement de CHABANAIS.

c) Journée Régionale de l'Arbre et de la Haie

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier de candidatures réalisé en vue de l'obtention d'une subvention régionale dans le cadre des Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie 2008.

Les subventions attribuées peuvent aller jusqu'à 80 % du coût de l'opération (plantation et animation) qui s'élève à 5 622,07 € TTC.

Ainsi, 148 mètres de plantations vont être réalisés le long du Stade de la Gare, 195 mètres au lieu-dit « Le Mas des Champs » le long du ruisseau des Pennes, dans les écoles et le long de la clôture du collège.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord au projet présenté ci-dessus, sollicite une subvention auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

Suite à une remarque de Monsieur Michel MARTIN, le dossier sera transmis à la Fédération Départementale de la Pêche pour autorisation en ce qui concerne les plantations le long du ruisseau des Pennes.

d) vente de terrain à Monsieur Daniel DUPÉ

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Service Départemental du Domaine a estimé le prix du m² du terrain situé section ZD n°69 « Chemin des Treilles » à 5,88 € le m².

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix du m² à 15 € car le terrain est desservi en voirie, en eau et assainissement et que le prix des terrains viabilisés en lotissement communal est de 19 € HT le m². De plus, ce terrain bénéficie d'une bonne exposition et de la proximité du centre-ville.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder 1 200 m² de terrain sur la parcelle cadastrée section ZD n°69 à Monsieur Daniel DUPÉ au prix de 15 € HT le m².

e) échange de terrains avec la SCI des Sables et Galets

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de la SCI des Sables et Galets en vue de procéder à un échange de terrains à la Zone d'Emploi.

La SCI cèderait à la commune le terrain nécessaire au changement d'assiette du chemin rural longeant la Zone d'Emploi et la commune cèderait ledit chemin sur sa partie située sur les terrains de la SCI des Sables et Galets.

Une révision du lotissement sera nécessaire après bornage.

Le conseil municipal décide, (trois voix contre : Messieurs Michel MARTIN. FOURNIER. CORMAU et cinq abstentions : Mesdames LEGER. CHAMBORD. Messieurs HIVERT. Alain MARTIN. GORCE), de procéder à l'échange des terrains ci-dessus et décide également que tous les frais et travaux nécessaires seront à la charge de la SCI des Sables et Galets.

*** Vente d'une parcelle à la Zone d'Emploi**

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal de la demande de la société SARL GENET en vue d'acquérir les lots 63 et 64 de la Zone d'Emploi (2 854 m²).

Cette société de 15 salariés envisage de se transférer à CHASSENEUIL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder les lots 63 et 64 de la Zone d'Emploi à la SARL GENET 16450 BEAULIEU-SUR-SONNETTE au prix de 2 € HT le m² et autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

f) contrat de maintenance pour le matériel informatique des écoles

Monsieur GIMENO expose qu'il est nécessaire de conclure un contrat de maintenance pour les matériels informatiques des écoles avec le CDDP (Centre Départemental de Documentation Pédagogique).

Les écoles ont régulièrement besoin de cette assistance.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de maintenance avec le CDDP.

g) participation des communes aux frais d'investissement du collège

Monsieur GIMENO rappelle au conseil municipal qu'en vertu de la loi du 22 juillet 1983 il a été transféré au Département la charge des collèges à compter du 1^{er} janvier 1986. Toutefois, pour les investissements réalisés avant le transfert de compétence, la commune propriétaire continue à supporter la part lui incombant au titre de ces investissements et la charge financière correspondante peut être répartie entre les communes intéressées.

En conséquence, il convient de fixer la répartition des dépenses d'investissement réalisées avant le transfert de compétence et concernant le collège de CHASSENEUIL et la S.E.G.P.A créée dans cet établissement.

Une étude a été faite pour la rentrée 2007/2008:

- effectif total	322
- nombre de communes envoyant au moins 5 élèves	10
- effectif	280
- frais d'investissement	24 823,04 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une participation à toutes les communes envoyant au moins cinq élèves au collège et à la S.E.G.P.A, calculée au prorata des effectifs sur 50% des dépenses d'investissement soit : $24\,823,04 \text{ €} : 2 = 12\,411,52 \text{ €}$

soit un coût de :

$12\,411,52 \text{ €} : 280 = 44,33 \text{ €}$ par élève pour les communes envoyant plus de 5 élèves.

h) participation des communes de SUAUX et LES PINS aux frais des écoles maternelle et primaires

Monsieur GIMENO fait part au conseil municipal de l'étude réalisée, comme chaque année, pour la répartition des frais de fonctionnement des écoles primaires pour les élèves domiciliés à LES PINS et à SUAUX (communes en regroupement pédagogique avec CHASSENEUIL).

Comme l'an passé, un tarif unique sera appliqué pour les élèves qu'ils soient en primaire ou en maternelle.

Le montant des charges pour l'année se répartit ainsi :

Piscine	2 052,00 €
Eau, Gaz, Electricité, Téléphone	19 591,03 €
Salaires des agents d'entretien +charges.....	30 502,89 €
Subvention de fonctionnement et activités diverses	25 920,75 €
TOTAL	78 066,67 €

Soit par élève : $78\,066,67 : 202 = 386,47 \text{ €}$ par élève

Coût pour la commune de LES PINS : 15 élèves primaire + 4 élèves maternelle :

$19 \times 386,47 = 7\,342,93 \text{ €}$

Coût pour la commune de SUAUX : 18 élèves primaire + 3 élèves maternelle :

$21 \times 386,47 = 8\,115,87 \text{ €}$

Le conseil municipal décide de faire participer la commune de LES PINS à raison de $386,47 \text{ €}$ par élève soit $7\,342,93 \text{ €}$ et la commune de SUAUX à raison de $386,47 \text{ €}$ par élève soit $8\,115,87 \text{ €}$.

i) convention de mise à disposition de personnel avec le CALC pendant les centres de loisirs

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en raison des modifications du calendrier scolaire et du passage à 35 semaines travaillées, les emplois du temps des agents travaillant dans les écoles ont été revus.

Il a été proposé aux ATSEM et aux cantinières de l'école Edouard Pascaud une mise à disposition auprès du CALC pendant les petites vacances scolaires.

Madame le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, (Monsieur ARRIVE-BEYLOT ne participe pas au vote), donne son accord à la mise à disposition de personnel communal auprès du CALC et autorise Madame le Maire à signer la convention.

j) demande de La Banda

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la Banda « Los Cassanoïalos » de donner un nom à la salle de musique.

L'assemblée générale de cette association a choisi le nom de « Michel Raynaud », ancien chef de musique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour donner le nom de « Michel Raynaud » à la salle de musique « Rue du 22 Mars 44 ».

k) délégation de signatures pour commandes

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur SONTONNAX, secrétaire général de la mairie, et Monsieur JOUASSIN, responsable des services techniques, à signer des bons de commande pour des montants ne dépassant pas 1 500 € (Monsieur SONTONNAX et les prédécesseurs de Monsieur JOUASSIN bénéficiaient déjà de cette autorisation).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur SONTONNAX et Monsieur JOUASSIN à signer les bons de commande dans la limite de 1 500 € par commande.

l) remboursement des frais de déplacement

Madame le Maire expose que le 24 Juin 2008, Madame ARRIVE-BEYLOT a accompagné une classe de CM2 pour un voyage à PARIS.

Le directeur de l'école demande le remboursement du billet de train aller-retour d'un montant de 133,20 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 133,20 € à la Coopérative de l'Ecole Edouard Pascaud.

m) convention avec Marignier Agence

Monsieur GIMENO présente la convention à intervenir avec Marignier Agence pour la fourniture de 10 photos par mois à la commune au prix de 3 € la photo.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

* Madame le Maire donne lecture du courrier de la Direction Interdépartementale chargée des anciens combattants faisant part de son avis favorable pour la prise en charge par la commune de l'installation de l'éclairage du Mémorial de la Résistance et son autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Une convention est à signer avec le Directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives représentant l'Etat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d'une durée de 5 ans avec l'Etat pour la réalisation de l'éclairage du Mémorial de la Résistance.

* Monsieur GIMENO informe le conseil municipal qu'un forage, financé par le Conseil Général, est en cours près du Pont de Miguet afin de rechercher de nouvelles ressources en eau potable pour faire face à des éventuelles pénuries.

* Monsieur GIMENO rappelle au conseil municipal que des fiches de travaux ont été mises en place pour que les conseillers puissent transmettre à Monsieur JOUASSIN des demandes faites par des particuliers.

*Monsieur MARTIN interroge Madame le Maire sur le fait que Madame MAURY travaille une demi-heure le samedi matin.

Madame le Maire répond que tous les horaires des agents travaillant dans les écoles ont été revus car il y a moins de jours de classes dans la prochaine année scolaire et que ces employés doivent effectuer des heures en plus pour éviter une diminution de leur salaire (annualisé).

Madame le Maire expose qu'il est peut-être possible de revoir l'emploi du temps de Madame MAURY (bien que la salle de sports de l'école George Sand soit occupée tous les jours de 7 h 30 à 19 h sauf le mercredi) et qu'elle a toujours précisé à tous les agents concernés que si les emplois du temps leur posait problème il était possible d'en discuter.

* Monsieur FOURNIER demande quelle est la position de la commune sur les projets des Lacs de Haute-Charente.

Monsieur GIMENO répond que le projet se poursuit mais qu'il convient d'être prudent.

Madame Séverine MARCHAND et Monsieur Pierre GIMENO invitent le conseil municipal au verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45 mn.